



COMPTE RENDU REUNION DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2008

Pour la CGT PJJ étaient présentes :

Hélène Hénon, DR Nord Pas de Calais et Sophie Vigneau DD Seine St Denis

Pour l'administration étaient présents :

Mr .Lebreton, responsable RH et un responsable de chaque direction du Ministère.

Cette réunion avait pour objet la fusion du corps des adjoints administratifs et techniques AA et AT (de la grande chancellerie et la légion d'honneur GCLH, de l'administration centrale AC, de l'administration pénitentiaire AP, services judiciaires SJ et protection judiciaire de la jeunesse PJJ). Sont exclus du dispositif les adjoints techniques de l'administration pénitentiaire qui ont un statut particulier puisque ce corps est présent dans les trois catégories A, B et C

En préambule, la CGT a demandé que soit fixé le calendrier électoral des CAP 2009.

En effet, la fusion du corps de la catégorie C est prévue à la même date que celle de la catégorie B (secrétaires administratifs SA) soit le 1^{er} janvier 2009, c'est à dire dans trois mois et demi !

7 fiches à l'ordre du jour :

1) La gestion des dossiers

Dans l'ensemble des directions il y a environ 14 000 adjoints administratifs.

Ces agents seront gérés par deux entités :

La sous directions des greffes des SJ pour la « maîtrise d'œuvre » : en effet, elle dispose des équipes compétentes puisque 11 000 agents y travaillent déjà.

Le secrétariat général (ex DAGE) pour la maîtrise d'ouvrage : CAP, textes...

2 entités à 2 endroits différents !!! (Javel et Place Vendôme)

Pour ce qui concerne les 1800 adjoints techniques, ils seront gérés uniquement par le secrétariat général.

L'administration compte beaucoup sur le nouveau système informatique de gestion des personnels « Harmonie ».

En cours d'expérimentation et en passe de se généraliser en 2009 à tout le Ministère, il est encore loin d'avoir fait ses preuves !!!

Beaucoup trop de problèmes d'exploitation qui mériterait un premier bilan avant de généraliser !!!

2) L'évaluation - notation - avancement

La nouvelle évaluation appelée entretien professionnel (avec à la clé une note lettrée pour chaque corps – sauf les assistants sociaux) est en cours d'expérimentation à la PJJ.

La CGT sait déjà qu'elles sont les difficultés d'application rencontrées (agents refusant de signer, entretiens mal remplis...).

L'administration n'a pas encore de recul pour faire un 1^{er} bilan puisque la campagne d'évaluation n'est pas terminée à ce jour.

Il a été annoncé que la note chiffrée était maintenue à l'AP pour cause de statut spécial. Mais elle ne devra pas être prise en compte pour la réduction d'ancienneté puisque différente de la nouvelle notation lettrée.

Alors à quoi cela sert de la conserver ???

L'administration n'a pas su répondre.

Cette fiche fera l'objet d'un groupe de travail spécifique et commun entre les SA et les AA et AT. Groupe de travail déjà évoqué lors de la fusion des corps des SA !!! (à mi septembre, toujours pas de date fixée...)

A suivre...

3) Les commissions administratives paritaires (CAP)

L'année 2009 est l'année des élections professionnelles pour toutes les directions sauf celle de l'AP (prévision 2010).

D'où la nécessité urgente d'un calendrier électoral définitif.

L'organisation matérielle sera faite par chaque direction.

Espérons que cela se passera mieux que pour les élections CHSD !!! Heureusement que le vote est prévu à l'urne et non par correspondance...

4) La mobilité

Elle sera centralisée par le nouveau bureau gérant les fonctions transversales du secrétariat général (ex DAGE).

Le nombre de vœux est prévu à cinq.

Cependant, du fait des restructurations qui se développent (fusion de DR, de DD...) les organisations syndicales ont demandé d'augmenter ce nombre afin de faciliter le ré déploiement forcé des agents touchés par la nouvelle organisation : 7,8,9 ou 10 vœux.

L'administration ne s'est pas prononcée...Le problème serait d'ordre technique : le logiciel dédié à la mobilité ne permettrait de ne saisir que 5 vœux !!!

De plus, bien que la CGT soit contre le « profilage » des postes pour les catégories A et B, l'administration oblige certains postes de catégorie C à être profilé. Elle prend pour exemple le correspondant local informatique. Ne serait-il pas plus juste de reconnaître ce métier ?

La CGT a fortement souligné que le « profilage » des postes doit rester exceptionnel (contrairement aux postes des attachés, tous profilés) et ne doit pas être systématique comme les postes de l'administration centrale.

Il ne devrait même pas exister pour la catégorie C.

C'est pourquoi, avec la mise en place des référentiels métiers et de compétences et le profilage des postes, la CGT PJJ redoute la professionnalisation du recrutement qui changerait les règles de la mobilité.

5) Les recrutements

Les recrutements prochains se feront UNIQUEMENT par

- la voie du PACTE : rendu obligatoire par le gouvernement
- le recrutement sans concours.

Ces recrutements entraînent une mobilité.

Mais l'administration nous a rassurés : elle a ajouté que l'affectation se faisait au regard du bassin d'emploi où habite l'agent recruté.

Plus de concours organisé car cela revient trop cher ...

Vers une diminution de ce corps ? (la RGPP rôde...)

6) Le régime indemnitaire

L'urgence, à ce jour, - comme pour les SA- est de mettre en place un régime indemnitaire acceptable et identique pour chaque direction.

Il fera l'objet d'un groupe de travail (encore un !). Mais dans l'immédiat RIEN !

La CGT PJJ sera vigilante sur ce point car un régime différencié pourra être un frein principal à la mobilité. Or, qui dit fusion, dit équité entre les agents. Aujourd'hui, l'équité n'existe pas.

L'harmonisation doit se faire vers le haut et doit concerner chaque agent, même les moins mal payés. Les moyens budgétaires doivent être à la hauteur !!! et, pour chaque direction !!!

7) La formation

L'administration propose une formation initiale en deux modules :

Un module commun de 15 heures (soit 2.5 jours)

- 3 h d'informations pratiques
- 3 h sur la connaissance de l'environnement professionnel
- 6 h de présentation des éléments fondamentaux du droit de la fonction publique
- 3 h sur l'initiation aux règles de base en matière d'hygiène et de sécurité
- 9 h sur les techniques de communication écrite et de rédaction administrative en situation professionnelle

La CGT a demandé que ce module se fasse sur une semaine et non sur 2.5 jours.

Le module spécialisé serait organisé par la direction d'affectation.

L'administration nous a assuré que la durée totale de ces formations serait équivalente à celle existante.

Restons vigilants....

Conclusion :

Ces sept points vont être retravaillés par l'administration et donneront lieu à une nouvelle réunion prochainement.

La CGT PJJ y sera présente afin de veiller aux intérêts de tous les personnels.